



Certification Surface Carrez - Constat Parasitaire
 Constat Plomb - Constat Amiante Vente et Démolition
 Diagnostic Performance Energétique - Conformité Gaz
 Diagnostic Electricité - Conformité Assainissement
 Diagnostic Technique Immobilier - Règlement copropriété

CONCLUSION(S)	
Du bien appartenant à :	SDIS DE LA GIRONDE
Bien situé :	CASERNE DU TEMPLE
	33680 LE TEMPLE
	CASERNE DU TEMPLE

CERTIFICATION DE SURFACE "Loi CARREZ"
 Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 & Décret 97-532 du 23 mai 1997

Non missionné

CONSTAT D'ETAT PARASITAIRE relatif à la présence de Termites dans le bâtiment
 Décret n°2000-613 du 03/07/2000, L.133-6, L.271-4 à L.271-6, R.133-1, R.133-3 et R.133-7 du code de la Construction, Arrêté du 29/03/2007

Non missionné

CONSTAT AMIANTE d'après la norme NFX 46-020
 Réalisé suivant le décret 96-97 modifié par le décret 2002-839 - Suivant l'arrêté du 22 Août 2002

Non missionné

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB
 Art. L.1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique et l'arrêté du 25 avril 2006

Sans objet

RAPPORT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
 Code construction et habitation Art. L.271-6, R.271-1 à R.271-4 et R.136-4 à R.134-9, Arrêté du 02/08/1977 modifié, Arrêté du 06/04/2007 - Norme XPP 45500

Non missionné

CONTRÔLE DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT
 Selon Arrêtés Municipaux en vigueur

Sans Objet

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
 Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008, Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction, Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 18-600

Les installations intérieures d'électricité comportent une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
 Selon le Décret n°2005-134 du 15/02/2005, l'Arrêté du 13/10/2005 et les Articles R125-21 à 27 du code de l'environnement

Non missionné

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
 Selon la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 et Ordonnance no 2005-655 du 8 juin 2005 - Décret n°2006-1147 du 14/09/06

Non missionné

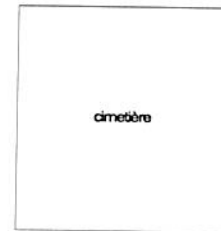
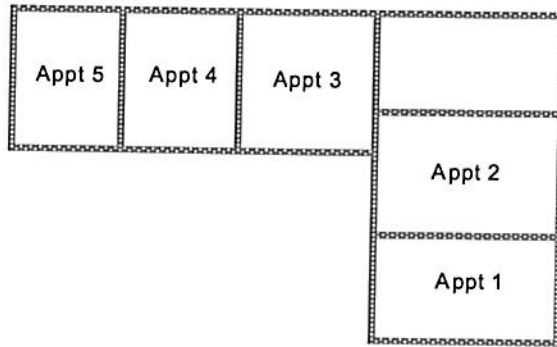
Référence du dossier :	Fait à La Brède le :
JLD/18658	13 mai 2011
Intervenant	
Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)	

ADS EXPERTISE - 7 ALLEE DE LA BREDINIÈRE - 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77 - Email : adsexpertise@wanadoo.fr
 SARL au capital social de 15 244,90 € - SIRET 418 556 841 00058 - APE 7022Z
 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° HAR/CP/0080446 du 01/01/10 au 31/12/10 délivrée par HLC



Signature

Plan de disposition des logements



RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008
Les Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction
Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 16-600

Dossier : JLD/18658

A - DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S) :

CASERNE DU TEMPLE

33680 LE TEMPLE

Étage :

Section Cadastre : NC

N° de parcelle : NC

N° de lot : **APPARTEMENT 1**

Type de bâtiment : Appartement Maison individuelle Année de construction : 1979

Distributeur : EDF

Installation alimentée en électricité : Oui Non

B - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :

SDIS DE LA GIRONDE
GROUPEMENT FINANCES
22 BOULEVARD PIERRE 1ER
33081 BORDEAUX CEDEX

Propriétaire
 Autre : le cas échéant :

C - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

ADS EXPERTISE

Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)

7 allée de la Brédinière - 33650 LA BREDE

SIRET :41855684100058 - RC Professionnelle HISCOX Police n°HA/RCP/0080446 du 01/01/2010 au 31/12/2010

Certification de compétence délivrée par Qualixpert

D - SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent :
- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
 - La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
 - La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
 - La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 - La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Des matériels électriques vétustes présentant des risques de contact direct.
 - Des conducteurs non protégés mécaniquement, vétustes ou inadaptés à l'usage.
 - Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
 - La piscine privée
 - Autres :
- L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

D - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ (suite)

Constations diverses :

Mesure de la valeur de la prise de terre : test impossible, compteur non alimenté
 Test de déclenchement du disjoncteur différentiel de branchement : Test impossible, compteur non alimenté
 Calibration du disjoncteur différentiel de branchement : 500 mA / 15 A à 45 A calibré à 30 A

Information :

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d'électricité ne préjuge pas :

- de l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;
- de l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;
- de l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.

E1 - ANOMALIES IDENTIFIÉES :

N° article (1)	Libellé des anomalies
B 3.3.6 a	Tous les circuits ne comportent pas un conducteur de protection relié à la terre. Prises de courant sans broche de terre dans les chambres.
B 3.3.6.1	La mesure compensatoire, relative à la protection des circuits dépourvus de conducteur de protection par dispositif différentiel à haute sensibilité < ou = 30 mA, n'est pas mise en œuvre pour tous les circuits concernés. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique.
B 5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 5.3 1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : les mesures compensatoires appliquées dans le cas où la présence du conducteur de liaison équipotentielle n'est pas visible ne sont pas satisfaites. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Présence d'une prise de courant dans la salle de bain. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 7.3 a	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées. Présence d'une prise de force à couvrir dans la cuisine.

(1) Références des anomalies selon la norme XP C 16-600

F1 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

N° article (1)	Libellé des informations

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G - IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ÊTRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Date de l'intervention : 18 mai 2011
 Nom de l'intervenant : Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)
 Personne présente lors de notre visite : MR SERROS
 Fait à La Brède le 18 mai 2011 en deux (2) exemplaires originaux.

ADS EXPERTISE
 7 ALLEE DE LA BREDINIÈRE
 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77


Objet et domaine d'application de notre mission selon la norme XP C 16-600 :

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (électrisation, électrocution, incendie). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la présente norme.

L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Le diagnostic vérifie, au regard des exigences de sécurité, l'existence et les caractéristiques :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;*
- d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, à l'origine de l'installation électrique
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuits ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostic identifie :

- les matériels électriques vétustes, inadapté à l'usage ou présentant des risques de contact direct ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

H - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES :

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son accessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de chocs électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence des ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électrique dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexions non placés dans une boîte équipée d'un capot, matériels électrique cassés,...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation,
B9	Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(2) Référence des anomalies complémentaires selon la norme XP C 16-600

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques .</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008
Les Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction
Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 16-600

Dossier : JLD/18658

A - DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S) :

CASERNE DU TEMPLE

33680 LE TEMPLE

Étage :

Section Cadastre : NC

N° de parcelle : NC

N° de lot : APPARTEMENT 2

Type de bâtiment : Appartement Maison individuelle Année de construction : 1979

Distributeur : EDF

Installation alimentée en électricité : Oui Non

B - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :

SDIS DE LA GIRONDE
GROUPEMENT FINANCES
22 BOULEVARD PIERRE 1ER
33081 BORDEAUX CEDEX

Propriétaire
 Autre : le cas échéant :

C - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

ADS EXPERTISE

Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)

7 allée de la Brédinière - 33650 LA BREDE

SIRET :41855684100058 - RC Professionnelle HISCOX Police n°HA/RCP/0080446 du 01/01/2010 au 31/12/2010

Certification de compétence délivrée par Qualixpert

D - SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent :
- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
 - La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
 - La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
 - La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 - La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Des matériels électriques vétustes présentant des risques de contact direct.
 - Des conducteurs non protégés mécaniquement, vétustes ou inadaptés à l'usage.
 - Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
 - La piscine privée
 - Autres :
- L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

D - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ (suite)
Constations diverses :

Mesure de la valeur de la prise de terre : test impossible, compteur non alimenté
 Test de déclenchement du disjoncteur différentiel de branchement : Test impossible, compteur non alimenté
 Calibration du disjoncteur différentiel de branchement : 500 mA / 15 A à 45 A calibré à 30 A

Information :

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d'électricité ne préjuge pas :

- de l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;
- de l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;
- de l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.

E1 - ANOMALIES IDENTIFIÉES :

N° article (1)	Libellé des anomalies
B 3.3.6 a	Tous les circuits ne comportent pas un conducteur de protection relié à la terre. Prises de courant sans broche de terre dans les chambres.
B 3.3.6.1	La mesure compensatoire, relative à la protection des circuits dépourvus de conducteur de protection par dispositif différentiel à haute sensibilité < ou = 30 mA, n'est pas mise en œuvre pour tous les circuits concernés. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique.
B 5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 5.3 1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : les mesures compensatoires appliquées dans le cas où la présence du conducteur de liaison équipotentielle n'est pas visible ne sont pas satisfaites. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Présence d'une prise de courant dans la salle de bain. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 7.3 a	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées. Il manque des caches sur le tableau de répartition

(1) Références des anomalies selon la norme XP C 16-600

F1 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

N° article (1)	Libellé des informations

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G - IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ÊTRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

--

Date de l'intervention : 18 mai 2011
 Nom de l'intervenant : Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)
 Personne présente lors de notre visite : MR SERROS
 Fait à La Brède le 18 mai 2011 en deux (2) exemplaires originaux.

ADS EXPERTISE
 7 ALLEE DE LA BREDINIÈRE
 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77


Objet et domaine d'application de notre mission selon la norme XP C 16-600 :

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (électrisation, électrocution, incendie). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la présente norme. L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Le diagnostic vérifie, au regard des exigences de sécurité, l'existence et les caractéristiques :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;*
- d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, à l'origine de l'installation électrique
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuits ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostic identifie :

- les matériels électriques vétustes, inadapté à l'usage ou présentant des risques de contact direct ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

H - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES :

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son accessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de chocs électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence des ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électrique dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexions non placés dans une boîte équipée d'un capot, matériels électrique cassés,...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation,
B9	Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(2) Référence des anomalies complémentaires selon la norme XP C 16-600

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques .</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008
Les Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction
Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 16-600

Dossier : **JLD/18658**

A - DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S) :

CASERNE DU TEMPLE

33680 LE TEMPLE

Etage :

Section Cadastre : NC

N° de parcelle : NC

N° de lot : **APPARTEMENT 3**

Type de bâtiment : Appartement Maison individuelle Année de construction : 1979

Distributeur : EDF

Installation alimentée en électricité : Oui Non

B - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :

SDIS DE LA GIRONDE
GROUPEMENT FINANCES
22 BOULEVARD PIERRE 1ER
33081 BORDEAUX CEDEX

Propriétaire
 Autre : le cas échéant :

C - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

ADS EXPERTISE

Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)

7 allée de la Brédinière - 33650 LA BREDE

SIRET :41855684100058 - RC Professionnelle HISCOX Police n°HA/RCP/0080446 du 01/01/2010 au 31/12/2010

Certification de compétence délivrée par Qualixpert

D - SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent :
- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
 - La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
 - La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
 - La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 - La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
 - Des matériels électriques vétustes présentant des risques de contact direct.
 - Des conducteurs non protégés mécaniquement, vétustes ou inadaptés à l'usage.
 - Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
 - La piscine privée
 - Autres :
- L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

D - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ (suite)
Constations diverses :

Mesure de la valeur de la prise de terre : test impossible, compteur non alimenté
 Test de déclenchement du disjoncteur différentiel de branchement : Test impossible, compteur non alimenté
 Calibration du disjoncteur différentiel de branchement : 500 mA / 15 A à 45 A calibré à 30 A

Information :

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d'électricité ne préjuge pas :

- de l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;
- de l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;
- de l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.

E1 - ANOMALIES IDENTIFIÉES :

N° article (1)	Libellé des anomalies
B 2.3.1 b	Le dispositif de protection différentielle ne comporte aucune indication sur son courant différentiel résiduel assigné (sensibilité). <i>Etiquette illisible.</i>
B 3.3.6 a	Tous les circuits ne comportent pas un conducteur de protection relié à la terre. <i>Prises de courant sans broche de terre dans les chambres.</i>
B 3.3.6.1	La mesure compensatoire, relative à la protection des circuits dépourvus de conducteur de protection par dispositif différentiel à haute sensibilité < ou = 30 mA, n'est pas mise en œuvre pour tous les circuits concernés. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique.</i>
B 5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>
B 5.3 1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : les mesures compensatoires appliquées dans le cas où la présence du conducteur de liaison équipotentielle n'est pas visible ne sont pas satisfaites. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>
B 6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). <i>Présence d'une prise de courant dans la salle de bain. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>

(1) Références des anomalies selon la norme XP C 16-600

F1 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

N° article (1)	Libellé des informations

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G - IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ÊTRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Date de l'intervention : 18 mai 2011
 Nom de l'intervenant : Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)
 Personne présente lors de notre visite : MR SERROS
 Fait à La Brède le 18 mai 2011 en deux (2) exemplaires originaux.

ADS EXPERTISE
 7 ALLEE DE LA BREDINIERE
 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77



Objet et domaine d'application de notre mission selon la norme XP C 16-600 :

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (électrisation, électrocution, incendie). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la présente norme.

L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Le diagnostic vérifie, au regard des exigences de sécurité, l'existence et les caractéristiques :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;*
- d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, à l'origine de l'installation électrique
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuits ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostic identifie :

- les matériels électriques vétustes, inadapté à l'usage ou présentant des risques de contact direct ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

H - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES :

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son accessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de chocs électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence des ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électrique dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexions non placés dans une boîte équipée d'un capot, matériels électrique cassés,...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation,
B9	Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(2) Référence des anomalies complémentaires selon la norme XP C 16-600

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques .</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008
Les Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction
Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 16-600

Dossier : **JLD/18658**

A - DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S) :	
CASERNE DU TEMPLE 33680 LE TEMPLE	
Etage :	
Section Cadastre : NC	
N° de parcelle : NC	
N° de lot : APPARTEMENT 4	
Type de bâtiment :	<input checked="" type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle Année de construction : 1979
Distributeur :	EDF
Installation alimentée en électricité :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :	
SDIS DE LA GIRONDE GROUPEMENT FINANCES 22 BOULEVARD PIERRE 1ER 33081 BORDEAUX CEDEX	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre : le cas échéant :
C - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :	
ADS EXPERTISE Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204) 7 allée de la Brédinière - 33650 LA BREDE SIRET :41855684100058 - RC Professionnelle HISCOX Police n°HA/RCP/0080446 du 01/01/2010 au 31/12/2010 Certification de compétence délivrée par Qualixpert	
D - SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE	
<input type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie. <input checked="" type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité. <input type="checkbox"/> La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre. <input checked="" type="checkbox"/> La prise de terre et l'installation de mise à la terre. <input type="checkbox"/> La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit. <input checked="" type="checkbox"/> La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche <input checked="" type="checkbox"/> Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche <input checked="" type="checkbox"/> Des matériels électriques vétustes présentant des risques de contact direct. <input type="checkbox"/> Des conducteurs non protégés mécaniquement, vétustes ou inadaptés à l'usage. <input type="checkbox"/> Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes. <input type="checkbox"/> La piscine privée <input type="checkbox"/> Autres : <input checked="" type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.	

D - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ (suite)
Constations diverses :

Mesure de la valeur de la prise de terre : test impossible, compteur non alimenté
 Test de déclenchement du disjoncteur différentiel de branchement : Test impossible, compteur non alimenté
 Calibration du disjoncteur différentiel de branchement : 500 mA / 15 A à 45 A calibré à 30 A

Information :

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d'électricité ne préjuge pas :

- de l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;
- de l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;
- de l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.

E1 - ANOMALIES IDENTIFIÉES :

N° article (1)	Libellé des anomalies
B 3.3.6 a	Tous les circuits ne comportent pas un conducteur de protection relié à la terre. <i>Prises de courant sans broche de terre dans les chambres.</i>
B 3.3.6.1	La mesure compensatoire, relative à la protection des circuits dépourvus de conducteur de protection par dispositif différentiel à haute sensibilité < ou = 30 mA, n'est pas mise en œuvre pour tous les circuits concernés. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique.</i>
B 5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>
B 5.3 1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : les mesures compensatoires appliquées dans le cas où la présence du conducteur de liaison équipotentielle n'est pas visible ne sont pas satisfaites. <i>Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>
B 6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). <i>Présence d'une prise de courant dans la salle de bain. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).</i>
B 7.3 a	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées. <i>Présence d'une prise de force à couvrir dans la cuisine.</i>

(1) Références des anomalies selon la norme XP C 16-600

F1 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

N° article (1)	Libellé des informations

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G - IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ÊTRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Date de l'intervention : 18 mai 2011
 Nom de l'intervenant : Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)
 Personne présente lors de notre visite : MR SERROS
 Fait à La Brède le 18 mai 2011 en deux (2) exemplaires originaux.

ADS EXPERTISE
 7 ALLEE DE LA BREDINIERE
 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77



Objet et domaine d'application de notre mission selon la norme XP C 16-600 :

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (électrisation, électrocution, incendie). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la présente norme.

L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Le diagnostic vérifie, au regard des exigences de sécurité, l'existence et les caractéristiques :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;*
- d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, à l'origine de l'installation électrique
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuits ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostic identifie :

- les matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contact direct ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

H - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES :

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son accessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de chocs électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence des ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électrique dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexions non placés dans une boîte équipée d'un capot, matériels électrique cassés,...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation,
B9	Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(2) Référence des anomalies complémentaires selon la norme XP C 16-600

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques .
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon le Décret 2008-384 du 22/04/2008
Les Art. 134-10 et Art 134-11 du code de la Construction
Arrêté du 08/08/2008 - Norme XPC 16-600

Dossier : JLD/18658

A - DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S) :	
CASERNE DU TEMPLE 33680 LE TEMPLE	
Etage : Section Cadastre : NC N° de parcelle : NC N° de lot : APPARTEMENT 5	
Type de bâtiment : <input checked="" type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle	Année de construction : 1979
Distributeur : EDF	Installation alimentée en électricité : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :	
SDIS DE LA GIRONDE GROUPEMENT FINANCES 22 BOULEVARD PIERRE 1ER 33081 BORDEAUX CEDEX	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre : le cas échéant :
C - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :	
ADS EXPERTISE Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204) 7 allée de la Brédinière - 33650 LA BREDE SIRET :41855684100058 - RC Professionnelle HISCOX Police n°HA/RCP/0080446 du 01/01/2010 au 31/12/2010 Certification de compétence délivrée par Qualixpert	
D - SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE	
<input type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie. <input checked="" type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité. <input type="checkbox"/> La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre. <input checked="" type="checkbox"/> La prise de terre et l'installation de mise à la terre. <input type="checkbox"/> La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit. <input checked="" type="checkbox"/> La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche <input checked="" type="checkbox"/> Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche <input checked="" type="checkbox"/> Des matériels électriques vétustes présentant des risques de contact direct. <input type="checkbox"/> Des conducteurs non protégés mécaniquement, vétustes ou inadaptés à l'usage. <input type="checkbox"/> Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes. <input type="checkbox"/> La piscine privée <input type="checkbox"/> Autres : <input checked="" type="checkbox"/> L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.	

D - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ (suite)
Constatations diverses :

Mesure de la valeur de la prise de terre : test impossible, compteur non alimenté
 Test de déclenchement du disjoncteur différentiel de branchement : Test impossible, compteur non alimenté
 Calibration du disjoncteur différentiel de branchement : 500 mA / 15 A à 45 A calibré à 30 A

Information :

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d'électricité ne préjuge pas :

- de l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;
- de l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;
- de l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.

E1 - ANOMALIES IDENTIFIÉES :

N° article (1)	Libellé des anomalies
B 3.3.6 a	Tous les circuits ne comportent pas un conducteur de protection relié à la terre. Prises de courant sans broche de terre dans les chambres.
B 3.3.6.1	La mesure compensatoire, relative à la protection des circuits dépourvus de conducteur de protection par dispositif différentiel à haute sensibilité < ou = 30 mA, n'est pas mise en œuvre pour tous les circuits concernés. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique.
B 5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 5.3 1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : les mesures compensatoires appliquées dans le cas où la présence du conducteur de liaison équipotentielle n'est pas visible ne sont pas satisfaites. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Présence d'une prise de courant dans la salle de bain. Prévoir l'installation d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 mA en tête du tableau électrique (Voir B3361 - un seul appareil suffit).
B 7.3 a	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées.

(1) Références des anomalies selon la norme XP C 16-600

F1 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

N° article (1)	Libellé des informations

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G - IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ÊTRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Date de l'intervention : 18 mai 2011
 Nom de l'intervenant : Jean-Luc DELHAY (Qualixpert C204)
 Personne présente lors de notre visite : MR SERROS
 Fait à La Brède le 18 mai 2011 en deux (2) exemplaires originaux.

ADS EXPERTISE
 7 ALLEE DE LA BREDINIERE
 33650 LA BREDE
 Tél : 05.56.79.27.38 - Fax : 05.56.90.94.77


Objet et domaine d'application de notre mission selon la norme XP C 16-600 :

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic procèdent de la prévention des risques liés à l'état de l'installation électrique et à son utilisation (électrisation, électrocution, incendie). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation d'électricité privative des immeubles à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits de toutes tensions et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la présente norme.

L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Le diagnostic vérifie, au regard des exigences de sécurité, l'existence et les caractéristiques :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;*
- d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, à l'origine de l'installation électrique
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuits ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostic identifie :

- les matériels électriques vétustes, inadapté à l'usage ou présentant des risques de contact direct ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

H - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES :

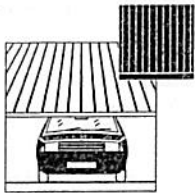
Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son accessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de chocs électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence des ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électrique dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexions non placés dans une boîte équipée d'un capot, matériels électrique cassés,...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation,
B9	Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(2) Référence des anomalies complémentaires selon la norme XP C 16-600

I - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques .
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

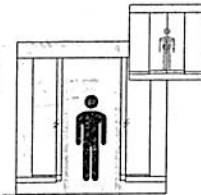
(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDIS Le Temple

CONTRAT : N° BMY 35

HORS CONTRAT :

AGENCE PORTIS : 3

N° TOURNEE : 3

MARQUE DE LA PORTE : N° 292

OS N° : AA 233746

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° _____ RECEPTION TRAVAUX

MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : Requie 21 FEV. 2008

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1.	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules Energie électrique : <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input type="checkbox"/> Balisage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante Energie électrique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés
3.	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts
4.	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation
5.	Autres risques : <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	Autres risques : <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche

CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

NIVEAU SONORE	<input checked="" type="checkbox"/>	TEMPORISATION	<input type="checkbox"/>	GRAISSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	NETTOYAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
PARACHUTES	<input checked="" type="checkbox"/>	ELEMENTS DE GUIDAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	COMMANDES	<input checked="" type="checkbox"/>	MOTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
PEURS	<input type="checkbox"/>	ARTICULATIONS	<input type="checkbox"/>	ANTIPANIQUE	<input type="checkbox"/>	COFFRET DE GESTION	<input checked="" type="checkbox"/>
LULES PHOTOS	<input type="checkbox"/>	FIXATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	SIGNALISATION	<input type="checkbox"/>	EQUILIBRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
MANŒUVRE MANUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	MARQUAGE AU SOL	<input type="checkbox"/>	TRANSMISSION	<input type="checkbox"/>		
TABLIER / VITRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	PEINTURE	<input checked="" type="checkbox"/>	FIN DE COURSE	<input checked="" type="checkbox"/>		

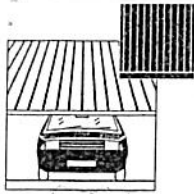
REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

- RAS -

Recop 295 a l'arret (en attente devis)

Capitaine LAZES
 Chef de Bureau
 Maintenance Entretien
 25 FEV. 2008

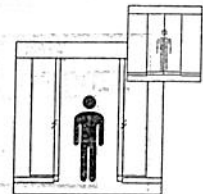
DATE : <u>12 Fev 08</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>Duval</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT :
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :	SIGNATURE OU TAMPON :
TEMPS PASSE :		



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDS Le Temple

AGENCE PORTIS : _____

CONTRAT : N° BMY 36 HORS CONTRAT :

N° TOURNEE : _____

MARQUE DE LA PORTE : n°293

OS N° : AA 233745

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° Regule 21 RECEPTION TRAVAUX
 MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : _____

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1.	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules Energie électrique : <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle Autres risques : <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input type="checkbox"/> Balisage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante Energie électrique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation Autres risques : <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche
3.		
4.		
5.		

CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

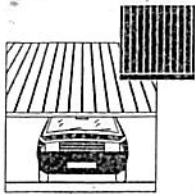
NIVEAU SONORE	<input checked="" type="checkbox"/>	TEMPORISATION	<input type="checkbox"/>	GRAISSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	NETTOYAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
PARACHUTES	<input type="checkbox"/>	ELEMENTS DE GUIDAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	COMMANDES	<input checked="" type="checkbox"/>	MOTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
PEURS	<input type="checkbox"/>	ARTICULATIONS	<input type="checkbox"/>	ANTIPANIQUE	<input type="checkbox"/>	COFFRET DE GESTION	<input type="checkbox"/>
CELLULES PHOTOS	<input type="checkbox"/>	FIXATIONS	<input type="checkbox"/>	SIGNALISATION	<input type="checkbox"/>	EQUILIBRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
MANŒUVRE MANUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	MARQUAGE AU SOL	<input type="checkbox"/>	TRANSMISSION	<input type="checkbox"/>		
TABLIER / VITRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	PEINTURE	<input type="checkbox"/>	FIN DE COURSE	<input checked="" type="checkbox"/>		

REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

--RAS--

Recop 295 à l'arrêt (en attente devis)

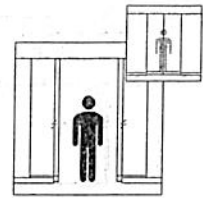
DATE : <u>12 Nov 18</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>overal</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT : _____
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :	SIGNATURE OU TAMPON :
TEMPS PASSE : _____		



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDB La Temple

AGENCE PORTIS : _____

CONTRAT : N° BM7 37 HORS CONTRAT :

N° TOURNEE : _____

MARQUE DE LA PORTE : n° 294

OS N° : AA 233744

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° _____ RECEPTION TRAVAUX
MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : _____

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1.	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules Energie électrique : <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input type="checkbox"/> Ballisage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante Energie électrique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés
3.	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts
4.	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation
5.	Autres risques : <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	Autres risques : <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche

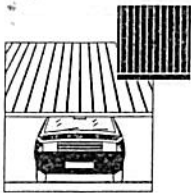
CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

NIVEAU SONORE	<input checked="" type="checkbox"/>	TEMPORISATION	<input type="checkbox"/>	GRAISSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	NETTOYAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
PARACHUTES	<input checked="" type="checkbox"/>	ELEMENTS DE GUIDAGE	<input type="checkbox"/>	COMMANDES	<input checked="" type="checkbox"/>	MOTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
PEURS	<input type="checkbox"/>	ARTICULATIONS	<input type="checkbox"/>	ANTIPANIQUE	<input type="checkbox"/>	COFFRET DE GESTION	<input type="checkbox"/>
LULES PHOTOS	<input type="checkbox"/>	FIXATIONS	<input type="checkbox"/>	SIGNALISATION	<input type="checkbox"/>	EQUILIBRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
MANŒUVRE MANUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	MARQUAGE AU SOL	<input type="checkbox"/>	TRANSMISSION	<input type="checkbox"/>		
TABLIER / VITRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	PEINTURE	<input type="checkbox"/>	FIN DE COURSE	<input checked="" type="checkbox"/>		

REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

Percep 295 à l'arrêt (en attente de vis)

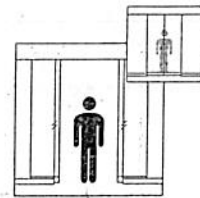
DATE : <u>12/06/08</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>Portis</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT :
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :	SIGNATURE OU TAMPON :
TEMPS PASSE :		



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDIS Le Temple

AGENCE PORTIS : 08

CONTRAT : N° BMY 38 HORS CONTRAT :

N° TOURNEE : 9

MARQUE DE LA PORTE : N° 295

OS N° : AA 233743

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° _____ RECEPTION TRAVAUX
MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : _____

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1.	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules Energie électrique : <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input type="checkbox"/> Ballage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante Energie électrique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés
3.	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts	Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts
4.	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle	Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation
5.	Autres risques : <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	Autres risques : <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche

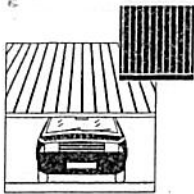
CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

NIVEAU SONORE	X	TEMPORISATION		GRAISSAGE	X	NETTOYAGE	X
PARACHUTES	X	ELEMENTS DE GUIDAGE	X	COMMANDES	X	MOTORISATION	X
PEURS		ARTICULATIONS		ANTIPANIQUE		COFFRET DE GESTION	
PHOTOS		FIXATIONS	X	SIGNALISATION		EQUILIBRAGE	X
MANŒUVRE MANUELLE	X	MARQUAGE AU SOL		TRANSMISSION			
TABLIER / VITRAGE	X	PEINTURE	X	FIN DE COURSE	X		

REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

- Porte à l'arrêt, devis en cours
 Prop 295 en l'attente (en attente devis)

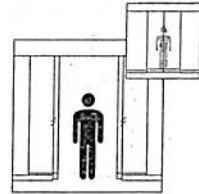
DATE : <u>12.07.08</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>OUYRAL</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT :
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :	SIGNATURE OU TAMPON :
TEMPS PASSE :		



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDS Le Temple
CONTRAT : N° BM739 HORS CONTRAT :
MARQUE DE LA PORTE : N° 296

AGENCE PORTIS : bx
N° TOURNEE : 9
OS N° : AA 233742

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° _____ RECEPTION TRAVAUX
MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : _____

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

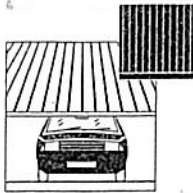
ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1.	<p>Accès au poste de travail & environnement de travail :</p> <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules <p>Energie électrique :</p> <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension	<p>Accès au poste de travail & environnement de travail :</p> <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input type="checkbox"/> Balisage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante <p>Energie électrique :</p> <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés
3.	<p>Energie mécanique :</p> <input type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts	<p>Energie mécanique :</p> <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts
4.	<p>Chute de hauteur :</p> <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle	<p>Chute de hauteur :</p> <input type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation
5.	<p>Autres risques :</p> <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	<p>Autres risques :</p> <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche

CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

NIVEAU SONORE	<input checked="" type="checkbox"/>	TEMPORISATION	<input type="checkbox"/>	GRAISSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	NETTOYAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
PARACHUTES	<input type="checkbox"/>	ELEMENTS DE GUIDAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	COMMANDES	<input type="checkbox"/>	MOTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
PEURS	<input type="checkbox"/>	ARTICULATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	ANTIPANIQUE	<input type="checkbox"/>	COFFRET DE GESTION	<input checked="" type="checkbox"/>
CULES PHOTOS	<input type="checkbox"/>	FIXATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	SIGNALISATION	<input type="checkbox"/>	EQUILIBRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
MANŒUVRE MANUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	MARQUAGE AU SOL	<input type="checkbox"/>	TRANSMISSION	<input type="checkbox"/>		
TABLIER / VITRAGE	<input type="checkbox"/>	PEINTURE	<input checked="" type="checkbox"/>	FIN DE COURSE	<input checked="" type="checkbox"/>		

REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

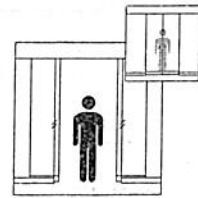
DATE : <u>12 06 08</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>B. J. 136</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT : _____
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :	SIGNATURE OU TAMPON :
TEMPS PASSE :		



PORTIS

DIVISION D'OTIS

www.portis.fr



SITE : SDIS Lot Temple

AGENCE PORTIS : bu

CONTRAT : N° BM7 40 HORS CONTRAT :

N° TOURNEE : 9

MARQUE DE LA PORTE : N° 297

OS N° : AA 233741

NATURE DE L'INTERVENTION

VISITE D'ENTRETIEN DEPANNAGE TRAVAUX N° _____ RECEPTION TRAVAUX
MISE A L'ARRET DE LA PORTE MOTIF : _____

ANALYSE DES RISQUES : REGARDER, OBSERVER ET IDENTIFIER LES RISQUES

ETAPES - Lister les tâches à réaliser	RISQUES IDENTIFIES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1. <u>constat</u> <u>analyse</u>	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Absence d'éclairage ou éclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Sol incliné, glissant, nid de poule <input checked="" type="checkbox"/> Présence de personnes dans la zone de travail <input type="checkbox"/> Croisement véhicules Energie électrique : <input type="checkbox"/> Intervention dans le contrôleur <input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage électroportatif <input type="checkbox"/> Travail à proximité d'une partie nue sous tension Energie mécanique : <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'organes mobiles <input type="checkbox"/> Présence de points rentrants <input type="checkbox"/> Intervention sur des ressorts Chute de hauteur : <input type="checkbox"/> Chute d'un escabeau <input type="checkbox"/> Chute d'une échelle <input type="checkbox"/> Chute d'un échafaudage, d'une nacelle Autres risques : <input type="checkbox"/> Coupure, utilisation d'outils (perceuse, meuleuse...) <input type="checkbox"/> Bruit, incendie lors du soudage <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Douleur musculaire (manutention, transport de charge) <input type="checkbox"/> Ripage des outils (clefs, tournevis...)	Accès au poste de travail & environnement de travail : <input type="checkbox"/> Utilisation d'une baladeuse <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Balisage : barrière, pancartes, cônes et éclairage... <input type="checkbox"/> Port du gilet avec bande réfléchissante Energie électrique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Différentiel 10mA <input type="checkbox"/> Gants isolants et outils isolés Energie mécanique : <input type="checkbox"/> Consignation si courant pas nécessaire <input type="checkbox"/> Mise en place de capots <input type="checkbox"/> Outils spécifiques pour ressorts Chute de hauteur : <input checked="" type="checkbox"/> Bon état et sécurisation du moyen utilisé <input type="checkbox"/> Harnais et point d'ancrage identifié <input type="checkbox"/> Echafaudage, nacelle conforme, habilitation Autres risques : <input type="checkbox"/> Gants de protection anti-coupures <input type="checkbox"/> Masque, extincteur, protections, protège-oreille <input type="checkbox"/> Produits autorisés, gants, interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Postures adaptées, outils de manutention <input type="checkbox"/> Outils à main adaptés à la tâche
3. <u>travaux</u>		
4. <u>Montage</u>		
5. <u>Montage</u>		

CONTROLE VISITE D'ENTRETIEN

NIVEAU SONORE	<input checked="" type="checkbox"/>	TEMPORISATION	<input type="checkbox"/>	GRAISSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	NETTOYAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
PARACHUTES	<input checked="" type="checkbox"/>	ELEMENTS DE GUIDAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	COMMANDES	<input checked="" type="checkbox"/>	MOTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
RESEAU	<input type="checkbox"/>	ARTICULATIONS	<input type="checkbox"/>	ANTIPANIQUE	<input type="checkbox"/>	COFFRET DE GESTION	<input type="checkbox"/>
TABLETTES PHOTOS	<input type="checkbox"/>	FIXATIONS	<input type="checkbox"/>	SIGNALISATION	<input type="checkbox"/>	EQUILIBRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
MANŒUVRE MANUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	MAROUAGE AU SOL	<input type="checkbox"/>	TRANSMISSION	<input type="checkbox"/>		
TABLIER / VITRAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	PEINTURE	<input type="checkbox"/>	FIN DE COURSE	<input checked="" type="checkbox"/>		

REMARQUES, OBSERVATIONS, RESERVES, TRAVAUX EVENTUELS

- RAS -

DATE : <u>17/05/18</u>	NOM DU TECHNICIEN : <u>Doutal</u>	NOM DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT : <u>[Signature]</u>
FACTURABLE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	SIGNATURE : <u>[Signature]</u>	SIGNATURE OU TAMPON : <u>[Signature]</u>
TEMPS PASSE :		